

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM – 115 -09/26

Le 18 SEP. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT RUE BALORÉ
LE 21 SEPTEMBRE 2026 DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, rue Baloré, afin de permettre le stationnement d'un camion toupie au droit du n° 24.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le véhicule devra être signalé en amont par des panneaux "travaux" et chaussée rétrécie, correctement positionnés, conformément à la réglementation en vigueur, pendant la durée des travaux, le 21 septembre 2026, de 08H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera réduite à 30 km/h, 50 m en amont et en aval du lieu du déménagement.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera renvoyée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Le demandeur est chargé de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre de secours et d'incendie de Bégard,
- Le demandeur.

Le Maire



Le maire,
Gildas HERVÉ